



Dans ce numéro :

- p. 2 Du nouveau en assurance chômage
Les dangers de la caisse autonome
S'impliquer au MAC pour défendre nos droits!
- p. 3 Le nouveau Régime d'assurance-parentale
Encore du nouveau au MASSE!
- p. 4 Manifestation à Ottawa
Campagne de cartes postales du MASSE

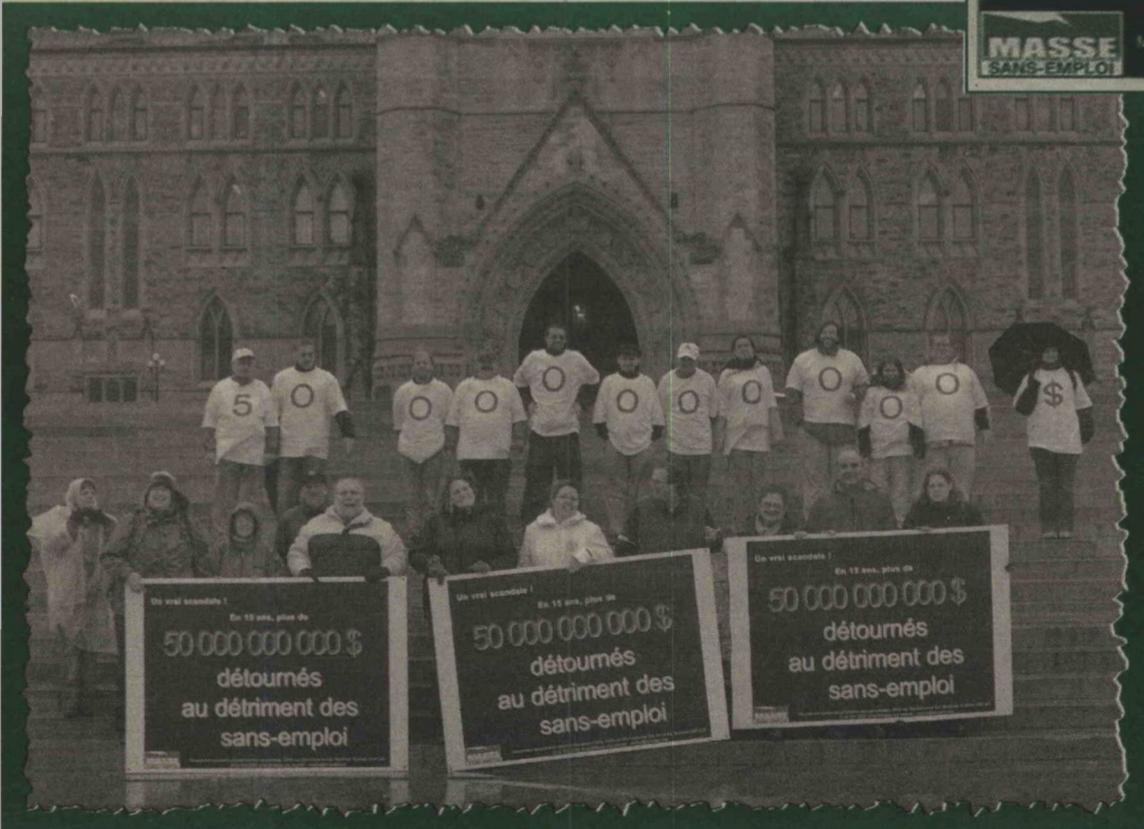
Un vrai scandale !

En 15 ans, plus de

50 000 000 000 \$
détournés
au détriment des
sans-emploi



Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi, 2310 rue Ste-Catherine Est, Montréal, Québec, H2K 2J4
(514) 524-2225 www.lemasse.org courriel : masse@lemasse.org



- p.5 Élections fédérales et logement social :
Les mesures concrètes se font toujours attendre
- p.6 Conflit de travail chez RENAUD-BRAY ou quand
un employeur « cultive la misère »
Chaude, la banlieue chaude...
- p.7 10 raisons de refuser le déménagement du casino
à Pointe St-Charles
- p.8 Horaire des activités du MAC : Janvier, Février et
Mars 2006

DU NOUVEAU EN ASSURANCE-CHÔMAGE

Par Martin Richard

Les pénalités

Depuis le 1^{er} juin 2005, une nouvelle politique (circulaire 2005-10) donne aux agents de la Commission (Service Canada) un pouvoir discrétionnaire en ce qui touche les pénalités monétaires infligées aux « fraudeurs ». Les guillemets sont importants! Une personne peut en conséquence se voir imposer une pénalité de 35 dollars pour une déclaration jugée frauduleuse par la Commission. Le danger, car il y a danger, c'est que la personne ne conteste pas une pénalité de 35\$, jugeant le montant peu élevé pour entreprendre des démarches. De ce fait, elle aura un avis de violation à son dossier, avis qui signifie qu'on exigera d'elle plus d'heures de travail pour se classer au chômage lors de ses deux prochaines demandes de prestation (ou durant une période de cinq ans)! S'il manque des heures, *too bad...*

Il faut donc contester les pénalités, même si le montant est minime. Sinon, on risque de s'en mordre les doigts plus tard.

La bonne nouvelle, c'est que le calcul utilisé pour établir le montant de la pénalité a été modifié de façon à rendre moins imposante la somme à rembourser. Au lieu d'infliger une pénalité de 100% correspondant au trop-payé reçu de la Commission, dorénavant se sera 50%, pour une première offense, puis 100% pour une deuxième offense et finalement 150% pour une troisième (au lieu de 200% et 300% précédemment).

Prestations de compassion

Le 28 novembre 2005, la Commission annonçait, dans un communiqué de presse qui est tout sauf clair, qu'elle apportera des modifications aux prestations de compassion. Ces modifications ont pour but d'élargir la définition de famille dans le cas des prestations de compassion. « Frère, sœurs, grands-parents, petits-enfants, belle-famille, tantes, oncles, neveux, nièces, parents de famille d'accueil, pupilles et toutes personnes considérées comme membre de la famille par la personne gravement malade » pourraient

se prévaloir de ces prestations. Il semble qu'il y aurait des consultations publiques en même temps que ces dites modifications seraient imprimés dans la Gazette du Canada... Difficile de suivre...

Service Canada

Service Canada, le nouveau machin qui regroupe différents ministères et services connaît des débuts cacophoniques. Certains fonctionnaires nagent dans la choucroute, des retards sont constatés dans le traitement des dossiers et les différentes appellations du ministère, les nombreux changements de noms, de titres, de services sont comme un puzzle auquel il manque des pièces. Quelqu'un quelque part doit se bidonner.

Rappel : soyez vigilant, le cas échéant, retenez les noms des agents avec qui vous avez discuté, l'heure, la date et la teneur de la conversation.

LES DANGERS DE LA CAISSE AUTONOME

Par Hans Marotte

Dans le cadre de la présente campagne électorale, le Bloc québécois, les centrales syndicales ainsi que quelques groupes de défense des sans-emploi ont porté la revendication d'une caisse autonome pour les fonds de l'assurance-emploi. Le but évident visé par cette position étant de s'assurer que le scandaleux détournement des fonds de cette caisse, qui frôle aujourd'hui les 50 milliards de dollars, puisse enfin cesser.

Une revendication à courte vue!

Il est clair que l'ensemble des acteurs sur la question du chômage (syndicats, groupes de défense, etc...) s'accordent pour dire qu'il est impératif de trouver un moyen pour qu'il soit mis un terme au vol de la caisse. Il faut cependant se méfier d'une solution qui, bien qu'elle puisse apparaître comme étant simple à vendre et à appliquer, peut entraîner un mal bien plus grand que celui qu'elle veut soulager.

Historiquement, les milieux ouvriers ont toujours affirmé que la responsabilité du chômage était collective et qu'à ce titre, il était du devoir de chacun des intervenants du milieu économique de faire sa part pour y mettre un terme ou, à tout le moins, en réduire les effets. Dans cette optique, il était donc normal que le patronat, les travailleurs et l'état mettent l'épaule à la roue pour s'attaquer à cette problématique.

L'État doit assumer sa responsabilité!

Au Canada, jusqu'en 1990, le gouvernement, tout comme les employeurs et les travailleurs, cotisaient à la caisse de l'assurance-chômage. Cette contribution respectait le principe selon lequel l'État avait une responsabilité en ce qui concerne la question du chômage. Le

gouvernement conservateur de Brian Mulroney a mis fin à cette contribution, s'inscrivant ainsi dans la lignée des Thatcher et Reagan pour qui le chômage devait être une responsabilité essentiellement individuelle. Ainsi, depuis maintenant plus de 15 ans, seuls les employeurs et les travailleurs financent le Régime d'assurance-chômage et seul le gouvernement profite des surplus de cette caisse en utilisant à chaque année ces sommes à d'autres fins que celles pour lesquelles elles sont prélevées soit le versement de prestations aux sans-emploi.

La caisse autonome, un pas vers la privatisation du régime!

Pour mettre fin à ce détournement de fonds, le Bloc québécois, les centrales syndicales et quelques groupes de sans-emploi veulent simplement que la gestion de la caisse devienne autonome et que les travailleurs et les employeurs soient responsables de la gestion de celle-ci. Une telle revendication fait totalement abstraction du principe de responsabilité de l'État en ce qui a trait à la problématique du chômage. En effet, à partir du moment où la caisse devient autonome et que sa gestion incombe exclusivement aux patrons et aux travailleurs, cela a pour effet d'officialiser la désresponsabilisation de l'État en matière de chômage. Cela irait ainsi à l'encontre des revendications historiques du mouvement ouvrier et aurait pour conséquence de rendre à toutes fins pratiques vaines, toutes tentatives pour forcer le gouvernement à financer la caisse de l'assurance-chômage. Il est à craindre que cette étape constitue un des derniers pas avant la privatisation de ce régime ou, à tout le moins, l'états-unisation de celui-ci.

S'IMPLIQUER AU MAC POUR DÉFENDRE NOS DROITS!

Le MAC, c'est quoi?

Le Mouvement Action Chômage de Montréal (MAC) est un groupe de défense des sans-emplois qui existe depuis 1970. Il vise à la défense des droits des chômeurs et des chômeuses à travers 3 principaux axes:

- L'information et l'éducation populaire notamment en matière d'assurance-chômage ;
- La défense individuelle des droits (problèmes individuels avec l'assurance-emploi);
- La défense collective des droits (mobilisation, actions et revendication politique).

Vous impliquer au MAC, c'est possible!

En tant qu'organisme de défense de droits, le MAC de Montréal a besoin de tous ceux et toutes celles préoccupé-e-s par la justice sociale et plus particulièrement par les dossiers relatifs à l'assurance-chômage et aux droits des travailleuses et des travailleurs. Il existe plusieurs façons de nous aider, comme en devenant membre et/ou en s'impliquant!

Devenir membre du MAC, ça sert à quoi?

Les membres du MAC de Montréal ont droit de vote et de proposition lors de l'Assemblée Générale. Ils et elles peuvent aussi se présenter au Conseil d'Administration et sur les différents comités.

Pour un organisme de défense de droits, avoir

un membership important et dynamique aide à sa représentation auprès des gouvernements et des différentes composantes du mouvement social (syndicats, groupes de femmes, organismes communautaires, associations étudiantes, etc.). Il aide aussi grandement à la réalisation des objectifs et interventions fixés par ses différentes instances. Finalement, il permet d'assurer son fonctionnement tout au long de l'année, par son implication dans les différentes actions et différentes activités.

Comment s'impliquer au MAC?

Le MAC de Montréal permet à ses membres de s'impliquer à différents niveaux et au mieux des capacités de tous et de toutes:

- Rédaction, production et diffusion du journal INFO-MAC;
- Planifier et organiser des événements;
- Mobiliser sur le terrain (manifestations, distributions de tracts, affichage, etc.);
- Assurer l'accueil (information et service);
- Tout ce que les instances et les membres du M.A.C. jugent pertinent.

Comment devenir membre du MAC?

Pour devenir membre du MAC de Montréal, il suffit de remplir un formulaire d'adhésion, acquitter sa cotisation (\$5) et accepter les buts et principes de l'organisme.

Pour nous contacter

6839A rue Drolet local 306,
Montréal, H2S 2T1

Téléphone: 514-271-4099
Fax: 514-271-4236

Site web :
<http://www.macmtl.qc.ca/>

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 17h

LE NOUVEAU RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE-PARENTALE

Par Hans Marotte

À compter du 1er janvier 2006, le Gouvernement du Québec mettra en place le nouveau Régime québécois d'assurance-parentale. Ce régime se distingue notamment par sa plus grande générosité par rapport à celui de l'assurance-emploi et instaure un congé dévolu exclusivement au père. De plus, les travailleurs et les travailleuses autonomes sont maintenant couverts et couvertes.

Conditions d'admissibilité

Pour être en mesure de bénéficier de ce nouveau Régime, il faudra répondre aux conditions suivantes :

- être le parent d'un enfant né le ou après le 1er janvier 2006;
- être le parent d'un enfant adopté le ou après le 1er janvier 2006;

ET

- être une travailleuse ou un travailleur salarié qui réside au Québec au début de la période de prestations;

ou

- être une travailleuse ou un travailleur autonome qui réside au Québec au début de la période de prestations et qui résidait au Québec le 31 décembre de l'année précédent le début de la période de prestations;

ET

- avoir cessé d'être rémunéré à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant mineur (diminution d'au moins 40% de sa rémunération habituelle);

ET

- être une travailleuse ou un travailleur salarié ou une travailleuse ou un travailleur autonome assujetti au paiement de la cotisation parentale et dont le revenu assurable est d'au moins 2000\$ dans la période de référence.

De plus, l'article 14 de la Loi prévoit que le bénéfice des prestations allouées, à l'exception des prestations de maternité, n'est accordé que si le parent vit habituellement avec l'enfant dont la naissance ou l'adoption donne droit au

versement des prestations.

Types de prestations offertes

Quatre types de prestations sont offertes dans le cadre du Régime :

Régime de base		
Type de prestations	Nombre maximal de semaines de prestations	Pourcentage du revenu hebdomadaire brut moyen
Maternité	18	70%
Parentale	7	70%
Paternité	25	55%
Adoption	5	70%
	12	70%
	25	55%

Régime particulier		
Type de prestations	Nombre maximal de semaines de prestations	Pourcentage du revenu hebdomadaire brut moyen
Maternité	15	75%
Parentale	25	75%
Paternité	3	75%
Adoption	18	75%

* L'option du parent qui, le premier, reçoit des prestations pour une naissance ou une adoption s'applique aux prestations de l'autre parent. À moins de circonstances exceptionnelles, l'option est irrévocable.

Maternité

Les femmes admissibles qui accouchent à compter du 1er janvier 2006 ont le choix entre

le régime de base et le régime particulier. Elle peuvent obtenir 18 semaines de prestations à 70% de leur revenu hebdomadaire moyen (régime de base) ou encore 15 semaines de prestations à 75% de leur revenu hebdomadaire moyen.

Parentales

Les prestations parentales peuvent être versées à la mère ou au père ou encore être partagées entre les deux. Il faut cependant que chacun remplissent les conditions d'admissibilité au régime. Il existe également deux options pour les parents. Le régime de base prévoit le versement des 7 premières semaines de prestations à 70% du revenu hebdomadaire moyen et de 25 semaines à 55% pour un total de 32 semaines. Le régime particulier permet quant à lui le versement de 25 semaines de prestations à 75% du revenu hebdomadaire moyen.

Paternité

Le régime québécois prévoit une nouveauté pour les pères. En effet, il sera possible pour ceux-ci d'obtenir une couverture qui leur est exclusive et qui consiste à verser 5 semaines de prestations à 70% de leur revenu (régime de base) ou encore 3 semaines à 75% (régime particulier).

Adoption

Les parents qui adoptent un enfant le 1er janvier 2006 ou après, pourront eux aussi choisir entre eux options. Les douze premières semaines à 70% et les 25 suivantes à 55% pour le régime de base ou encore 28 semaines à 75%.

Comment déposer une demande

Par Internet : www.rqap.gouv.qc.ca

Par téléphone : 1-888-610-7727(rqap)

En personne : en se présentant au Centre local d'emploi (CLE) de sa région

* Attention : Bien que sur le site Internet du RQAP on mentionne qu'il est possible de faire sa demande par téléphone, l'article 10 du Règlement exclut cette possibilité. Il faudra voir à l'usage si ce moyen sera véritablement permis.

Il est à noter que la demande doit être faite au plus tard dans les trois semaines qui suivent le moment où l'on désire recevoir des prestations.

ENCORE DU NOUVEAU AU MASSE!

Par Benoit Marsan

Depuis mai dernier de nombreux changements sont survenus au sein du Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi (MASSE), notamment des groupes ont quitté le mouvement, d'autres s'y sont joints et un nouveau coordonnateur a été embauché suite au départ de Sébastien Duclos. Sept mois mouvementés qui ont changé sensiblement le MASSE. Il reste, maintenant, à voir jusqu'à quel point l'organisation pourra mettre ces événements à profit. Tout d'abord, à la suite de l'assemblée générale annuelle, des changements majeurs sont survenus au niveau du

membership. Six groupes ont quitté suite à une motion de blâme de l'assemblée pour non respect des structures démocratiques du MASSE¹. Cette motion fut en fait le dernier acte d'une série de confrontations internes où deux visions du MASSE s'affrontaient. D'un côté celle des six groupes qui privilégiaient une approche et une stratégie strictement orientées sur l'agenda parlementaire, plus spécifiquement sur celui du Bloc Québécois, et de celui des centrales syndicales. De l'autre, celle de la grande majorité des groupes du MASSE pour qui il était primordial de développer un mouvement autonome organisé

sur ses propres bases et doté de son propre agenda, afin d'éviter de se retrouver à nouveau dans certaines situations contraignantes et à la remorque du plan d'action des syndicats. Cette situation ne pouvait plus durer, car elle paralysait constamment l'organisation. À moyen et long terme, une telle rupture ne peut être que bénéfique.

Cette dissension et cette rupture n'ont pas empêché pour autant la venue de nouveaux membres au sein du MASSE. C'est avec fierté que les membres ont accepté l'adhésion des camarades de la Côte-Nord et de Victoriaville.

Finalement, Jean-Simon Houle a été engagé en juin pour assurer la coordination suite au départ de Sébastien Duclos.

Ces divers événements n'ont,

malgré tout, pas paralysé le regroupement. Une fin de semaine de réflexion a eu lieu à Asbestos en septembre, deux assemblées générales se sont tenues en septembre et en décembre et une formation de deux jours sur la loi de l'assurance-chômage, en collaboration avec le service à la collectivité de l'UQAM et de Georges Campeau, a été dispensée à Montréal et à Sherbrooke. En plus, il y a eu une campagne de cartes postales qui a connu un certain succès ainsi que la visite à Ottawa afin de remettre à Paul Martin des versions géantes de ces mêmes cartes postales.

Malgré des changements importants à sa composition organisationnelle, le MASSE est sur la bonne route. D'ailleurs, plusieurs discussions et débats, qui étaient

bloqués par les déchirements internes, ont pu reprendre leur cours et les instances sont beaucoup plus productives. Il reste maintenant aux membres à s'approprier davantage la structure et de la faire vivre afin de permettre aux chômeuses et aux chômeurs de s'appuyer sur une véritable organisation nationale dynamique, combative et militante.

¹ Les six groupes sont les suivants : le Comité Chômage de Montréal, le Comité Chômage Haut-Richelieu, le Mouvement Action-Chômage de Charlevoix, le Mouvement Action-Chômage de St-Hyacinthe, le Regroupement des chômeur-se-s de Sorel et le Regroupement des sans-emploi de l'Abitibi-Témiscamingue Val d'Or.



Les bureaux du Mouvement Action-Chômage de Montréal sont situés au 6839A, rue Drolet, Montréal, H2S 2T1 (métro Jean-Talon), téléphone 514-271-4099. Responsable : Benoit Marsan. Ont collaboré à ce numéro : Benoit Marsan, Hans Marotte, Martin Richard, Étienne Poitras, Florent Beauchemin, Sébastien Duclos et Table de concertation communautaire Action-Gardien. Correction : Marie-Claude Chartier, Benoit Marsan. Photos : Alphonse Richard, Élisabeth Pham et Table de concertation communautaire Action-Gardien. Infographie : Béatrice Pinot. Impression : Payette et Simms inc. Tirage : 1000 copies. Dépôt légal : Bibliothèque Nationale du Québec. Hiver 2006.

MANIFESTATION À OTTAWA

Par Florent Beauchemin

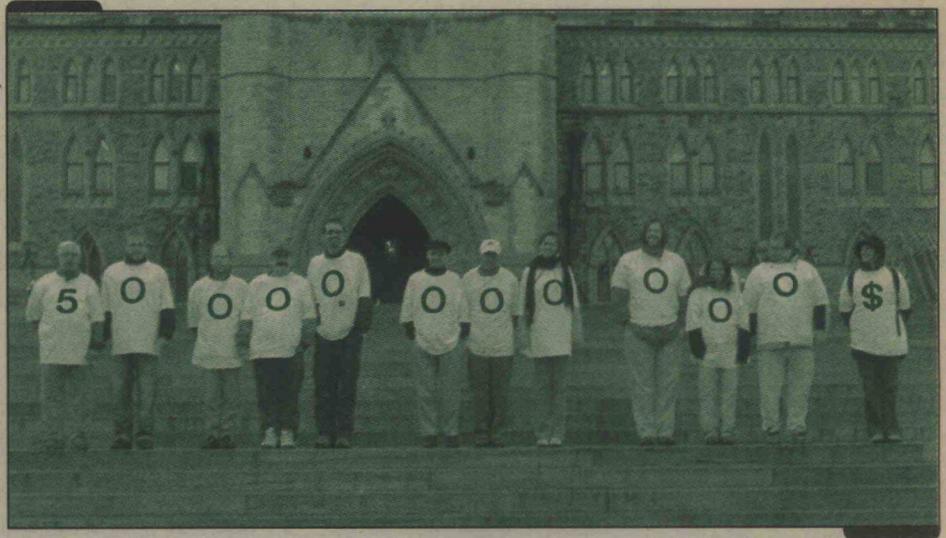
Le 25 octobre le MAC de Montréal et le Masse ont uni leurs efforts pour marcher sur Ottawa dans le but de rencontrer le Premier Ministre Paul Martin pour défendre les droits des sans-emplois. Un autobus nolisé a ramassé tout le monde au Masse et ensuite au Mac et a ensuite quitté pour Ottawa. C'était une journée pluvieuse et le ciel était tout gris. La buée dans les hublots, les essuis-glaces battant la mesure et le bruit du moteur nous ont accompagné jusqu'à Ottawa où nous sommes descendus manifester en face de la résidence de M. le Premier Ministre qui avait déjà mis en place son comité d'accueil : un groupe de policiers, des

motards en grand nombre et des véhicules de police ici et là. On nous a assigné un endroit préparé pour nous, derrière des barrières métalliques (sur pieds plats qu'on peut déplacer). C'est encore sous la pluie que nous avons brandi les pancartes mais dans un calme relatif. Monsieur le Premier Ministre ne s'est jamais déplacé pour venir nous voir ni n'a daigné recevoir personne d'entre nous.

Nous avons un présent pour lui, une carte postale géante avec les titres « un vrai scandale ! En 15 ans, plus de 50 000 000 000 \$ détournés au détriment des sans-emploi ». Nous avons dû laisser la carte sur les lieux, accrochée sur une clôture puisqu'on ne nous a pas permi

de lui remettre.

Après un certain temps nous avons quitté cet endroit pour nous rendre devant le Parlement où nous avons encore sous la pluie brandi les pancartes. Nous avons 2 autres exemplaires de la carte postale géante et nous les avons brandis aux yeux des gens qui vont et viennent au Parlement. Trois politiciens ont daigné venir nous rencontrer mais bien sûr ce n'était pas des ministres du parti Libéral qui est présentement au pouvoir. J'ai écouté leurs brefs propos qui comme à l'accoutumé sonnent bien à l'oreille mais comme la plupart d'entre nous je suis las des paroles et je veux du changement pour le mieux. Ce n'est pas avec joie que



j'ai serré la main de ces trois politiciens et je ne sais jamais si j'ai mis la main dans la merde.

Quelques membres ont rencontré en privé l'attaché de presse de Belinda Stronach et comme je m'y attendais, cela ne semble pas avoir donné grand chose, pour ne pas dire : rien. Les échos que j'en ai eu ne m'ont pas inspiré d'espoir de changement positif pour les sans emplois et la classe plus pauvre de la société en général. Les formules toutes faites, la sourde oreille, les

réponses évasives et le parler du bout des lèvres font partie des techniques employées par les gens au pouvoir face aux groupes qui revendiquent leurs droits. Cela est-il étonnant? Quand on a écouté et lu le moindre sur le Scandale des Commandites, la Commission Gomery, le Contrôle des Armes à Feu et tant d'autres scandales politiques pourrait-on de façon réaliste être optimiste quand à une future vraie justice sociale?



Le 8 septembre dernier, c'est lors d'une conférence de presse tenue à la permanence du regroupement qu'a été dévoilé le plan d'action automnal du Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi (MASSE) et de ses groupes membres. L'outil de communication utilisé dans cette campagne a pris la forme d'une carte postale faisant mention des 50 000 000 000 de dollars qui ont été détournés par le Parti Libéral du Canada à des fins autres que celles pour lesquelles ils avaient été perçus, c'est à dire verser des prestations aux sans-emploi. Au verso de la carte, un bref texte explique l'origine du détournement de la caisse.

Cet outil de communication a été conçu pour deux raisons. Tout d'abord, il vise à informer les sans-emploi, autant que les travailleurs et travailleuses des revendications du MASSE et de ses groupes membres en rappelant l'ampleur du détournement effectué. Ces revendications ont été adressées à Paul Martin pour lui rappeler que la plus grande partie des sommes ont été détournées sous le règne libéral, alors qu'il était ministre des finances puis premier ministre.

Ces cartes postales, imprimées à 30 000 exemplaires ont été distribuées dans toutes les régions où nos groupes membres sont présents et aussi à des syndicats locaux, diocèses

et à des tables régionales. Elles ont parfois même été distribuées directement au domicile des gens par le biais des journaux locaux.

Le plan d'action 2005 a été inspiré par la marche des chômeurs de 1935 qui a donné lieu à la création du régime d'assurance-chômage en 1940. C'est pour commémorer les gains enregistrés par le mouvement des chômeurs que des marches régionales ont eu lieu 70 ans plus tard, du 12 au 18 juin 2005 dans de nombreuses régions du Québec.

Le 25 octobre, les militants et militantes du MASSE se sont rendu-e-s à Ottawa avec des versions géantes de la carte postale. Ils ont notamment rencontré des députés de l'opposition et aussi le conseiller spécial et adjoint législatif de Belinda Stronach. C'est au cours de cette rencontre que nous avons

CAMPAGNE DE CARTES POSTALES DU MASSE

Jean-Simon Houle, Coordonnateur du MASSE

pu exprimer nos doléances au sujet des timides améliorations proposées par le ministre pour rendre le régime plus juste. Les revendications figurant sur la carte ont pu être évoquées comme pouvant apporter des améliorations à l'accessibilité du régime. La chambre des communes a été dissoute quelques semaines plus tard, emportant du même coup les projets de loi non-adoptés.

Sans avoir d'impact direct sur les conditions d'admissibilité, la campagne de cartes postales a eu le mérite de faire connaître nos revendications communes par la population et le fait que deux réimpressions aient été faites dénote l'intérêt de nos partenaires pour cet outil de communication.

Monsieur le Premier ministre du Canada,

Depuis plus de quinze ans, le gouvernement fédéral a imposé de sévères restrictions au programme de l'assurance-chômage. Ces diverses restrictions ont engendré d'énormes surplus accumulés par la caisse de l'assurance-chômage et détournés par le gouvernement fédéral au détriment des sans-emploi.

Je, _____, réclame donc, comme les groupes membres du Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi, les modifications suivantes au régime de l'assurance-chômage afin d'en rétablir l'accès universel:

- Un critère unique d'admissibilité à 350 heures;
- Un plancher minimum de 35 semaines de prestations;
- Un taux de prestations d'au moins 60%;
- L'abolition des exclusions totales pour départ volontaire et inconduite;
- Le remboursement des sommes détournées

Signature : _____



Paul Martin
Chambre des
communes
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

ÉLECTIONS FÉDÉRALES ET LOGEMENT SOCIAL : LES MESURES CONCRÈTES SE FONT TOUJOURS ATTENDRE

Par Étienne Poitras, Comité BAILS Hochelage-Maisonneuve

Depuis le début de cette campagne électorale, les deux principaux partis qui risquent de former le prochain gouvernement se font plutôt discrets sur la question du logement social. Tout d'abord, on voit bien que les libéraux ne sont pas de notre côté. Pendant leur long règne, les libéraux ont détruit l'ensemble de notre filet social. Ils ont volé l'argent de la caisse de chômage, arrêté complètement de financer le logement social, baissé les impôts, etc. Le court mandat de Paul Martin ne fait pas exception, il est lui aussi rempli de mensonges et d'inactions envers des mesures progressistes. Pour sauver son gouvernement il a fait l'annonce, lors du budget « Layton-Martin », d'investir 1,6 milliard au cours des deux prochaines années. Pourtant, malgré cette annonce rien n'a été fait. Ce n'est pas la première fois que les libéraux font des promesses qu'ils ne tiennent pas. Ils avaient créé le logement abordable en disant que cela allait régler les problèmes qui existaient. Même si ce programme est utile à une partie de la population, ce n'est pas ce qui est nécessaire pour réellement permettre aux plus démunis de ne pas dépenser plus de 30% de leur revenu en loyer. Malgré les problèmes toujours présents, il faut croire que le logement social est facile à « oublier ».

Parti Conservateur ennemi des classes laborieuses

Du côté des conservateurs, leur silence en matière de logement est assez épeurant. On peut dire qu'ils sont assez honnêtes... Honnêtes pour nous dire qu'ils vont détruire l'ensemble des acquis sociaux restants. Dans cette optique le logement n'est



pas une priorité pour ce parti qui représente ouvertement la bourgeoisie canadienne. Il y a peu, voire aucun espoir de voir du logement social se construire si ces rapaces, se font élire.

Bloc Québécois = Parti bourgeois

Le Bloc québécois a toujours affirmé soutenir les revendications du Frapru en Chambre. La majorité du temps c'est vrai (quand on est dans l'opposition c'est toujours plus facile), mais pas quand ça compte. Au moment où le gouvernement créait un mini budget qui finançait le logement social, le Bloc a préféré tenter de renverser le gouvernement « non crédible » au lieu d'appuyer des mesures sociales concrètes comme le prévoyait le budget à l'origine. Cet exemple de petite guerre politique et de pouvoir démontre que même dans l'opposition, le Bloc est capable de nous montrer qu'il ne représente pas les plus pauvres, mais bien un projet sans conscience de classe.

Que faire

Le Frapru tentera pendant les élections de talonner le Parti libéral, pour qu'ils tiennent ses promesses et le Parti conservateur pour qu'il intègre le logement

social dans son discours politique. Chaque fois que Paul Martin ou Stephen Harper tenteront de venir au Québec pour nous endormir, le Frapru y sera pour leur rappeler l'urgence d'avoir suffisamment de logements sociaux. C'est aussi à tous et à toutes de déranger ces deux partis et leurs candidat-e-s. Posez leur des questions sur le logement social et pourquoi ils n'en font pas une de leur priorité. Il est intéressant d'harceler les libéraux pendant l'élection au Québec. Leur manque de popularité fait en sorte que plusieurs candidat-e-s vont avoir de la difficulté à conserver leurs sièges. En les appelant vous leur exprimer l'importance du logement social, vous leur mettez des bâtons dans les roues et vous nuisez à leur campagne.

Voici une liste de candidats vedettes des libéraux. Vous pouvez leur demander où sont les sommes du dernier budget prévues pour le logement social.

Jean Lapierre	514-735-2727
Liza Frula	514-762-3334
Pierre Pettigrew	514-906-0520
Paul Martin	514-363-2226

LE MASSE PROFITE DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE POUR LANCER LA DEUXIÈME PHASE DE SA CAMPAGNE

Par Benoit Marsan

Le 9 décembre à Trois-Rivières, les différents groupes membres du Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi (MASSE) ont peaufiné leur stratégie en vue de la campagne électorale fédérale. Conscient que la pression doit s'exercer à l'année, et non seulement durant la campagne électorale ou en fonction de l'agenda parlementaire, il a été décidé de se servir de l'élection pour faire suite à la campagne de cartes postales lancée à l'automne.

Dans cette foulée la plate-forme de revendications a été légèrement modifiée afin de clarifier la question des exclusions. Le MASSE revendique toujours une norme unique d'admissibilité de 350 heures, un plancher minimum de 35 semaines de prestations et un taux de prestations d'au moins 60%. Il faut maintenant lire la quatrième revendications ainsi : pas d'exclusions de plus de 6 semaines (au lieu de abolition des exclusions totales pour départ volontaire et inconduite). Le but étant de clarifier la formulation tout en continuant à dénoncer les exclusions totales en matière de départ volontaire et d'inconduite.

Une attention particulière sera aussi portée pour élargir les bases du MASSE, essentiellement par de nouvelles adhésions et en liant solidairement notre lutte à celle des autres mouvements sociaux, notamment les groupes de défense des droits des

locataires et les groupes de défense des assisté-sociaux.

Cette deuxième phase de la campagne amorcée à l'automne sera officiellement lancée le 11 janvier et se poursuivra au cours de l'hiver et du printemps. Tout d'abord, des autocollants et des affiches seront distribués massivement dans la population. Une nouvelle édition du journal En Marche verra aussi le jour, afin d'expliquer les différentes revendications du MASSE. Le but étant de poursuivre notre démarche d'éducation populaire et de faire pression sur le gouvernement afin d'apporter des modifications substantielles au régime d'assurance-chômage.

Bien entendu, on est loin de la coupe aux lèvres. Contrairement à ce qui se passe depuis des années, une réelle pression devra s'exercer. Malgré les différentes revendications transmises au gouvernement, aucune modification, autre que cosmétique, n'a été apportées au régime depuis les réformes catastrophiques mise en branle dans les années '90. Il est impératif de refaire de l'assurance-chômage un enjeu social majeur et de construire un mouvement des chômeuses et des chômeurs militant et combatif. Qu'on le veuille ou non, seule la pression de la rue fait reculer l'État et les patrons.

VISITEZ NOTRE SITE WEB!
 Bienvenue
 HORAIRE DES ACTIVITÉS
 RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS
 INFO-MAC
 www.macmtl.qc.ca

Les séances d'information ont lieu les :

Mardi et Jeudi
à 13 heures

et

Mercredi
à 19 heures

Suivre une séance est obligatoire pour obtenir nos services de représentation et de consultation
 6839 A, rue Drolet, Montréal, Québec H2S 2T1
 Téléphone : 514-271-4099

CONFLIT DE TRAVAIL CHEZ RENAUD-BRAY OU QUAND UN EMPLOYEUR « CULTIVE LA MISÈRE »

Par Sébastien Duclos

Des négociations qui stagnent, un début de grèves tournantes, un lock-out et une grève générale illimitée. Rien ne va plus entre les employé-e-s en grève et la direction de Renaud-Bray. Sans contrat de travail depuis décembre 2004, 400 des 1000 employé-e-s des librairies Renaud-Bray sont maintenant en grève générale illimitée depuis le 2 novembre dernier. Ces employé-e-s, réparti-e-s dans 11 succursales sur 26, principalement situées à Montréal, Longueuil, Brossard, Sherbrooke, Saint-Jérôme et Victoriaville tentent de faire débloquer l'impasse dans laquelle se retrouvent les négociations. Actuellement Renaud-Bray détient environ 20 % du marché du livre au Québec depuis sa fusion avec les librairies Gameau et l'achat des librairies Champigny. On parle d'un chiffre d'affaires de plus de 100 millions de dollars.

Ce conflit touche les libraires, caissiers et caissières, commis à la réception et autres employé-e-s dans les départements des livres, de la papeterie, des disques et des cadeaux, et qui sont membres du SEPB (Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau - Québec, section

locale 574) affilié à la FTQ. Les négociations ont commencées au mois d'avril dernier mais sont malheureusement au point mort depuis plusieurs semaines. Afin de faire avancer les choses, les syndiqué-e-s ont voté à 94% en faveur d'un mandat de grève lors d'assemblées tenues au début du mois de novembre. Selon le syndicat, les négociations achoppent sur les questions des échelles de salaire, des augmentations annuelles, de la gestion des horaires et de la sécurité d'emploi. Les syndiqué-e-s réclament une convention de 3 ans, avec une hausse salariale hebdomadaire moyenne de 22 \$ par travailleur. Ce que propose l'employeur, c'est un contrat de 5 ans, avec 3 années de gel salarial et une hausse de 4,9 %, ce qui représente une augmentation moyenne hebdomadaire de 3,99 \$ par salarié-e.

Le 19 novembre dernier marquait le début des grèves tournantes dans les 11 succursales syndiquées avec le SEPB-574. Une manifestation a aussi été organisée dans le cadre du Salon du Livre qui se tenait à la Place Bonaventure à Montréal, afin de porter sur la place publique les revendications des employé-e-s

syndiqué-e-s. Deux jours plus tard, une soi-disant panne du réseau informatique, n'affectant que ces 11 librairies, justifiait la fermeture de ces magasins pour une durée indéterminée. Ce lock-out déguisé constitue la réponse patronale aux revendications justes et nécessaires des employé-e-s qui, rappelons-le, touchent une moyenne salariale se situant aux environs de 12 000\$ par année. Compte tenu du fait que l'employeur exige une formation universitaire comme pré-requis à l'embauche, et qu'une bonne partie des étudiants et étudiantes s'endettent lors de leurs études post-secondaires, on ne peut que constater que ces salaires sont totalement insuffisants

Du lock-out à la grève générale illimitée

Le 1er décembre au matin, l'employeur a mis fin à la fermeture temporaire de ses 11 succursales en lock-out depuis le 21 novembre dernier. Quelques heures plus tard, le syndicat annonçait le début d'une grève générale illimitée. Le 2 décembre dernier, les syndiqué-e-s en grève ont manifesté-e-s devant la succursale Champigny à Montréal. Lors de cette manifestation, Henri Massé,

président de la FTQ, s'est adressé aux quelques 200 grévistes en dénonçant le comportement irresponsable de l'employeur. Quant à lui, Patrick Rondeau, président de l'unité de négociation, a insisté sur la grande solidarité que les grévistes ont démontrée depuis le début du conflit. Il a également mentionné que « au-delà des salaires, l'employeur devra apprendre à nous respecter ». Cette manifestation marque le début d'une négociation intensive que tous espèrent fructueuse et concluante.

Certains grévistes sont inquiets du fait que le Fonds de solidarité FTQ détient 20 % de l'entreprise. Le président de la FTQ, Henri Massé, a tenu à les rassurer durant la manifestation. « Même si la FTQ a des parts dans Renaud-Bray et qu'on est là pour bâtir une industrie du livre forte au Québec, la FTQ va être à vos côtés pour défendre vos conditions de travail ».

Un règlement avant les fêtes?

Pour faire suite à la demande syndicale, une série de rencontres de conciliation entre le patronat et le syndicat ont eu lieu du 3 au 6 décembre mais le président du syndicat, Patrick Rondeau, n'entrevoit pas un règlement rapide dans ce dossier. D'ailleurs, lors d'une assemblée générale tenue le 11 décembre, les syndiqué-e-s ont rejeté dans une proportion de 53% les dernières offres patronales.

En majorité des jeunes, les employé-e-s sont déterminé-e-s à intensifier leurs moyens de pression durant la période des fêtes car les détaillants font la plus grande partie de leur chiffre d'affaires durant cette période. Selon le syndicat, le mois de décembre représente 70 % des ventes de Renaud-Bray. Cette période d'achalandage constitue une pression supplémentaire sur l'employeur, mais cela ne représente aucune garantie. Le conflit à la S.A.Q. de l'an dernier en est un bon exemple.

Ce conflit de travail nous apprend que c'est bien beau l'industrie de la culture, mais on ne peut accepter qu'on y « cultive la misère » et la pauvreté.

Note de la rédaction :

Au moment de mettre sous presse, les membres du syndicat ont adopté-e-s dans une proposition de 71% les nouvelles offres de l'employeur lors d'une assemblée tenue le 15 décembre dernier. La nouvelle convention est d'une durée de 4 ans. Pour 2005, l'employeur remettra un montant forfaitaire à ses salarié-e-s, le tout sera suivi d'augmentations de 2% pour 2006 et 2007, ainsi qu'une augmentation de 2,5% en 2008. La convention collective était échue depuis le 31 décembre 2004.

CHAUDE LA BANLIEUE, CHAUDE...

Par Martin Richard

Au moment d'écrire ces lignes, fin décembre 2005, les médias ont cessé de parler des banlieues françaises, théâtre cet automne d'affrontements, de destructions et de révoltes. Nous croyons cependant - en espérant nous tromper - qu'on en entendra encore parler dans l'avenir. Le mal des banlieues tient en un mot : racisme. On peut aussi ajouter mondialisation capitaliste, délocalisation, exploitation et lâcheté.

Enfants de l'immigration, les jeunes de la zone, comme disait un poète, ont comme avenir un mur de brique. Et quand les rêves de toute une jeunesse frappent un mur, les dites briques revolent. Les parents de ces jeunes ont pourtant donné beaucoup à la France. Exploités, parqués dans des

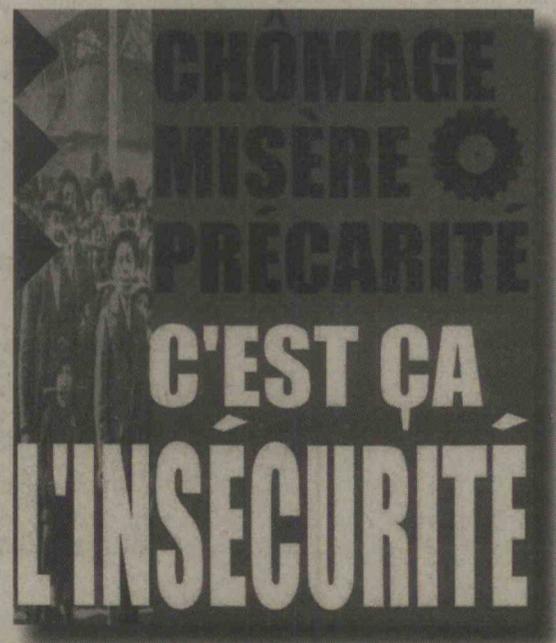
dortoirs insalubres avec un lit pour tout ameublement, ils ont construit des routes, des immeubles et ont passé le balai. Sans droit de vote. Pour les remercier, on a vu éclore le Front National, parti d'extrême droite et constaté l'abandon, le mépris des autres partis politiques pour cette classe de citoyens. Que ce soit le parti socialiste, communiste ou les partis de droite, tous ont, à divers degrés, participé à construire un apartheid bien français. Promesses jamais tenues, abandon des quelques programmes et mesures visant à corriger les inégalités, bavures policières allant jusqu'au meurtre en passant par les insultes, les passages à tabac et les multiples contrôles d'identité dignes de l'occupation nazie, rien n'a été épargné à ces jeunes français. Car on parle ici de français, non pas d'immigrants comme

certains médias l'affirmaient. Nés en France, ils sont sans travail, refoulés dans de sordides tours de béton. On est loin de l'image carte postale qui nous vient à l'esprit quand on pense à ce pays.

Si on ajoute à cette cocotte minute un patronat très réactionnaire qui déménage usines et services en Europe de l'Est (entre autres) où salaires et conditions de travail sont en deçà des normes françaises et qui, d'un autre côté, refuse d'engager des gens n'ayant pas la bonne couleur de peau, vous vous retrouvez avec un taux de chômage alarmant.

Une classe politique sclérosée, une mondialisation qui n'a rien à foutre de solidarité, un racisme qui ne se cache pas, une Europe construite sur le modèle marchand, d'autres vagues d'immigrants qui fuient le désastre africain, la peur

engendrant parfois des monstres, on se demande comment cela va déboucher, où est l'espoir?



10 RAISONS DE REFUSER LE DÉMÉNAGEMENT DU CASINO À POINTE ST-CHARLES

Argumentaire proposé par la Table Action-Gardien

1. Deux visions du développement urbain et social

Loto-Québec veut déménager le casino à Montréal dans le quartier Pointe Saint-Charles. Il s'est associé au Cirque du Soleil pour faire la promotion d'un méga-projet de divertissement qui comprend, en plus du casino, une salle de spectacles, des hôtels et restaurants de luxe, 4000 places de stationnement, une marina, un spa, un quai des artistes, ainsi qu'un centre de foires sur les terrains du CN qui sont actuellement en vente. Bref, un développement basé sur le jeu et le récréo-tourisme de luxe prétendument international.

Les gens du quartier et les groupes communautaires ont d'autres projets qui relèvent d'une toute autre vision du développement de leur milieu de vie. Ils veulent que les changements à venir dans leur quartier améliorent leurs conditions de vie, les services, la qualité de l'environnement et ce, dans le respect de la population, de l'histoire, et du tissu social du quartier. Au contraire, le méga-complexe tournerait le dos au quartier et accentuerait la pression qui s'exerce déjà sur les quartiers du Sud-Ouest depuis le développement du Canal de Lachine, de la Cité du Multimédia et du Marché Atwater.

2. De graves impacts négatifs sur la communauté

- Augmentation de la criminalité

C'est d'abord pour des raisons de contrôle de la criminalité que le Casino a été isolé en 1993 sur l'île Notre-Dame, loin des lieux d'habitation et de l'activité urbaine. Selon les statistiques de la Police de Montréal pour l'année 2004 : « Le Casino de Montréal génère un plus grand nombre de crimes que partout ailleurs sur l'île de Montréal » (Le Devoir du 22 juin 2005).

- Augmentation de la circulation automobile et de la pollution

Loto-Québec estime que la fréquentation annuelle du casino passerait de 6 à 9 millions de personnes. Cela veut dire en moyenne 20 000 à 35 000 visiteurs

par jour, sans parler des employés et des fournisseurs pour les hôtels et restaurants. On estime que 18 000 véhicules par jour en moyenne transiteront par le quartier générant pollution de l'air, bruit, accidents et encombrement supplémentaires. Sans compter que le projet de Loto-Québec s'appuie aussi sur le déplacement de l'autoroute Bonaventure plus près du quartier avec des voies d'accès donnant directement dans le quartier.

- Plus de spéculation foncière

Le développement proposé par Loto-Québec exercera encore davantage une pression à la hausse sur les prix des maisons et le coût des logements locatifs. Une partie de la population locale sera forcée de quitter le quartier faute de moyens, et ainsi déracinée de son milieu de vie. Ce qu'on veut, c'est un milieu de vie avec des logements et des maisons accueillant une diversité de population... ce qui est incompatible avec la venue du Casino.

3. Un casino à cinq minutes des premières résidences du quartier

Loto-Québec a beau dire que le nouveau casino serait situé dans un endroit industriel et enclavé par le chemin de fer, l'entrée principale prévue pour le Casino n'est qu'à cinq minutes à pied des premières résidences... alors que la première épicerie (IGA) est à 15 minutes de ces mêmes résidences. Les gens du quartier le savent : le casino serait à droite au feu vert, coin Wellington et Bridge. Le PDG du Casino M. Alain Cousineau a promis de diminuer l'offre de jeu dans les quartiers où le revenu moyen est inférieur à 50 000 \$. Or, il se propose de déplacer le casino au complet dans un quartier où le revenu moyen est à peine de 30 000 \$. Cherchez l'erreur...

4. Un investissement socialement irresponsable

Le coût du projet est estimé à 1,2 milliard \$, dont 997 millions à même les fonds publics. Les besoins sociaux, en santé, en éducation, en logement sont criants, et le gouvernement du Québec répond sans cesse qu'il

n'a pas les moyens. Comment expliquer alors qu'il laisserait dépenser un milliard pour le déménagement du casino alors qu'il multiplie les hausses des tarifs d'électricité, de garderies, etc. ?

5. Le jeu est devenu un grave problème social

Veut-on vraiment augmenter les revenus de l'État en allant plus loin dans la promotion du jeu? Selon une étude aux États-Unis par le professeur Grinols (université Illinois) pour chaque dollar qui entre dans les coffres du gouvernement par le jeu, il en coûte 6.28 \$ à la société (c'est-à-dire à nous) pour ramasser les pots cassés : suicide, faillite, violence, soins médicaux, etc. Loto-Québec prétend que l'offre de jeu ne sera pas augmentée, ce qui est faux puisque l'accessibilité sera plus grande, 24 heures sur 24...

6. Qui sont les vrais utilisateurs du Casino ?

En 1993, lors de l'ouverture du casino sur l'île Notre-Dame, Loto-Québec disait que ce casino serait surtout visité par de riches touristes étrangers. Aujourd'hui, elle reprend exactement les mêmes propos. Or seulement 11 % des personnes qui fréquentent aujourd'hui le casino viennent de l'extérieur. Les touristes étrangers iront à Las Vegas ou à Macao avant d'aller à Montréal. Le Casino prétend attirer en grand nombre les touristes américains alors que le Casino de Niagara Falls en Ontario, plus près de la frontière, n'atteint pas ce but. C'est plutôt sur le dos de la population locale que Loto-Québec augmentera ses revenus.

7. Encore un éléphant blanc ?

Il est loin d'être démontré, même parmi les gens d'affaires, que nous ayons besoin à Montréal d'un centre de foires. Et on peut se poser la question : est-ce que les nouvelles salles de spectacles n'entreraient pas en compétition avec les équipements déjà existants ? Rappelons que le Stade Olympique est à peine fini de payer et est sous-utilisé...

8. N'importe quel investissement d'un milliard créerait des emplois

Loto-Québec avance la création de 6450 nouveaux emplois directs et indirects une fois le projet implanté. Effectivement. Mais tout investissement d'un milliard pourrait également créer des milliers d'emploi, dans des domaines plus porteurs, socialement plus responsables, et ayant de meilleures retombées locales.

Il est illusoire de penser que, dans ce méga-projet, les employés proviendront majoritairement du Sud-Ouest. Loto-Québec ne créera pas beaucoup de nouveaux emplois : ses employés déménagent avec le casino. Ce sont les partenaires privés qui créeront de l'emploi... et eux seront libres d'embaucher qui ils voudront.

9. Le Cirque du Soleil se prête à un jeu tordu...

Le Cirque du Soleil n'est pas le partenaire de Loto-Québec, il n'investit pas un sou dans le projet. Il sera payé à même le budget de 997 millions pour faire

la conception et la direction artistique du projet pour le nouveau casino de Montréal. Cette association avec le Cirque du Soleil n'est qu'une campagne de relations publiques pour rendre le projet plus attrayant et plus acceptable. Veut-il promouvoir la culture style Las Vegas alors que les pays du monde cherchent à protéger la diversité culturelle? Est-ce vraiment ce qu'on attend du Cirque du soleil comme implication sociale ?

10. Que cache Loto Québec ?

Rappelons que c'est le gouvernement du Québec qui doit prendre la décision quant au déménagement du Casino. Et cette décision n'est pas encore prise. Le conseil des ministres a demandé à Loto-Québec de lui proposer plusieurs scénarios, incluant un agrandissement du casino sur l'île Notre-Dame, avec les études d'impact pour chacun des projets.

Que constatons-nous? Loto-Québec utilise abondamment les fonds publics pour faire sa campagne publicitaire sur le déménagement du Casino à Pointe Saint-Charles... Loto-Québec refuse toujours de rendre publique les nombreuses études dont elle dispose. Loto-Québec nie les impacts négatifs de son projet et traite les citoyens de Pointe St Charles d'alarmistes. C'est loin d'une attitude responsable et transparente.

Pour de plus amples informations : noncasino.net



HORAIRE DES ACTIVITÉS DU MAC JANVIER, FÉVRIER ET MARS 2006

Jeudi 19 janvier - 19h

Soirée vidéo

Dans le cadre des élections fédérales le MAC de Montréal présente le Vol de la caisse, un film de Éric Michaud. Le réalisateur du documentaire sera présent sur place afin de discuter avec les participantes et les participants.

« En 1996, le ministre des Finances canadien, Paul Martin, voulant en finir avec le déficit budgétaire, décide de soustraire une partie des fonds de la Caisse de l'assurance-chômage en réformant le programme. Le résultat : un trou de plus de 40 milliards de dollars pour les chômeurs du pays. Le film nous montre les tenants et aboutissants de ce coup fumant du grand argentier fédéral »

Vendredi 27 janvier - 8h45 à 17h

Formation sur la loi de l'assurance-chômage

Venez approfondir vos connaissances sur la loi de l'assurance-chômage avec cette formation d'une journée. Pour ceux et celles qui veulent éventuellement aider le MAC en donnant des séances d'information et/ou assurer le service téléphonique, ou tout simplement pour ceux et celles qui veulent en savoir plus. Les places sont limitées, réservez le plus tôt possible.

Dimanche 29 janvier - 10h

Assemblée Générale spéciale du MAC de Montréal

Les membres du MAC sont convié-e-s à une Assemblée Générale spéciale sur le nouveau régime d'assurance parentale du Québec. Ce sera l'occasion de déterminer l'implication de l'organisme dans ce nouveau dossier. Plusieurs questions se posent! Devons nous défendre les gens devant les tribunaux administratifs? Devons nous élaborer et porter une série de revendications? Devons nous tenir des séances d'information sur le sujet? Venez en discuter tout en dégustant un savoureux brunch. SVP confirmez votre présence au plus tard vendredi le 27 janvier.

Mercredi 8 février - 8h

Distribution de tracts dans les bureaux d'assurance-chômage

De février à juin il y aura distribution de tracts dans les bureaux d'assurance-chômage de la région de Montréal à tous les deuxièmes mercredi du mois (sauf le 8 mars). Une telle activité permet de rejoindre un nombre important de chômeuses et de chômeurs et s'avère essentielle. Les gens intéressés sont priés de laisser leur nom, coordonnées et disponibilités au MAC, afin de pouvoir fixer les points de rendez-vous.

Jeudi 16 février - 19h

Soirée vidéo

Dans le contexte d'une crise du logement qui perdure au Québec et où les gouvernements font la sourde oreille aux demandes croissantes de logement social, le MAC de Montréal présente le film Un toit, un droit, un film du Collectif (...) Parenthèses. Un débat/discussion suivra avec des militantes et des militants de comités logements.

« Les cinq cinéastes du Collectif (...) Parenthèses, Martine Asselin, Marco Dubé, François Mercier, François Perreault et Lisa Sfriso démarrent le film avec un tour d'horizon d'une situation critique, où plusieurs familles se retrouvent sans toit, au fil des déménagements et des relocalisations, volontaires ou pas. Il y a plus de logements libres qu'avant, mais les appartements disponibles sont trop souvent hors de prix. Dans plusieurs villes du monde, la situation n'est pas plus reluisante. Le documentaire ne s'arrête pas à ce climat de catastrophe; d'une ville à l'autre, il présente des initiatives intelligentes, offrant des solutions concrètes et originales au problème. Du projet IGLOO en France, à Stagni di Ostia à Rome, en passant par un village beauceron, les exemples de solidarité fructueuse teintent le film d'un optimisme qui incite à faire bouger les choses. »

Mercredi 15 mars 2005 - 8h

Distribution de tracts dans les bureaux d'assurance-chômage

De février à juin il y aura distribution de tracts dans les bureaux d'assurance-chômage de la région de Montréal à tous les deuxièmes mercredi du mois (sauf le 8 mars). Une telle activité permet de rejoindre un nombre important de chômeuses et de chômeurs et s'avère essentielle. Les gens intéressés sont priés de laisser leur nom, coordonnées et disponibilités au MAC, afin de pouvoir fixer les points de rendez-vous.

Jeudi le 16 mars 2005 - 19h

Soirée vidéo

Dans le cadre de la journée internationale des femmes, le 8 mars, le MAC de Montréal présente Dernier appel, un film de Caroline Martel. Le documentaire sera suivi d'un débat/discussion sur les femmes, le travail et la précarité avec invitées spéciales.

« Quelque 2 400 téléphonistes contre une multinationale des télécoms. La saga d'une lutte emblématique contre les assauts d'un néolibéralisme sauvage. Portées par un vent d'appui populaire, Michèle, Odette, Lise, Francine, Chantalet Gina, des téléphonistes qui font entendre leurs voix sur la ligne de front devant les gouvernements, Bell Canada et leurs collègues du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP). Chronique d'une arnaque légale, Dernier appel invite le spectateur à vivre en direct une croisade menée à un train d'enfer. »